

## ANNEXE No 3

Q. En d'autres termes, c'était là la méthode convenue?—R. Oui.

Q. Cela signifiait-il le prix final du cultivateur ou simplement ce qu'il vous avait demandé?—R. Simplement, ce qu'il m'avait demandé.

*Par M. Rhodes:*

Q. Dans son témoignage, M. Harvey a déclaré qu'à Kingston il avait vendu un cheval âgé d'au moins 18 ans dont deux des jambes souffraient de l'éparvin. Qu'avez-vous à répondre à cela?—R. Je ne me rappelle pas d'un tel cheval.

Q. Vous rappelleriez-vous d'avoir accepté un tel cheval, dont deux des jambes seraient atteintes de l'éparvin et qui aurait 18 ans d'âge?—R. Oui, monsieur.

Q. Si je me rappelle bien, je pense qu'il a dit qu'on pouvait voir l'éparvin à l'œil nu?—R. Oui, monsieur.

Q. Que pensez-vous de cette déclaration?—R. Je ne me rappelle pas.

Q. Pourrait-elle être vraie?—R. Non, monsieur.

*Par M. Davidson:*

Q. En d'autres termes, vous n'avez étiqueté à Kingston aucun cheval atteint de l'éparvin et appartenant à Harvey?—R. Non, monsieur.

*Par M. Boys:*

Q. Vous avez parlé de l'éparvin. Au sujet de l'âge, avez-vous mis une étiquette sur quelque cheval âgé de plus de dix ans?—R. Non, monsieur.

*Par M. Rhodes:*

Q. Maintenant, je tiens à attirer en particulier votre attention sur une partie du témoignage de M. Harvey. Il parle des chevaux qu'il a vendus; il dit qu'ils souffraient d'un éparvin visible à l'œil nu; que le docteur Chipman a placé des étiquettes sur ces deux chevaux; l'un de ces chevaux avait une bosse sur le genou qu'on pouvait voir à l'œil nu. Je lui ai posé cette question:

Q. Qu'est-ce qu'il avait celui-là?—R. Il avait une bosse sur le genou.

Q. Vous (Harvey) pouviez voir cela?—R. Oh, oui.

Q. Cette fois, Chipman l'a regardé et a-t-il remarqué l'éparvin?—R. Oui.

Q. A-t-il (Chipman) attiré votre attention sur ce fait?—R. Oui.

Q. Que s'est-il passé entre vous deux?—R. Il (Chipman) n'a trop rien dit.

Q. Il (Chipman) les a acceptés?—R. Il (Chipman) les a acceptés.

Q. Qu'avez-vous à répondre à cette déclaration?—R. Je ne les ai pas acceptés. Dans nombre de cas, j'ai placé des étiquettes sur des chevaux qui n'ont pas été acceptés par M. Mackay.

Q. Avez-vous placé des étiquettes sur quelque cheval souffrant de l'éparvin?

M. CARVELL: Qu'on nous fasse encore cette réponse?

Le PRÉSIDENT: Il dit que dans nombre de cas il avait placé des étiquettes sur des chevaux qui ne furent pas acceptés par M. Mackay.

*Par M. Rhodes:*

Q. Ces chevaux que vous avez étiquetés, étaient-ils sains?—R. Dans quelques cas, si je me rappelle bien, j'ai placé les étiquettes portant à l'endos: éparvin, etc. Je laissais à M. Mackay de les acheter ou non. Cela ne me regardait pas.

Q. Était-ce un éparvin avancé?—R. Non, pas que je me rappelle. Je ne plaçais pas d'étiquette sur un cheval boiteux, je ne m'en occupais point.

*Par M. Boys:*

Q. Un cheval ayant souffert de l'éparvin est-il capable de satisfaire le but demandé?—R. Oui, il peut être accepté comme cheval utile et sain.

DR CHIPMAN.